

-

CHAIRE D'ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'UQÀM

**LA SITUATION DES IMPÔTS REPORTÉS CHEZ ALCAN : UNE ÉTUDE
PORTANT SUR LA PÉRIODE DE 1994 À 2003**

PAR DENIS GENDRON, C.A. , CHERCHEUR

MARS 2005

TABLES DES MATIÈRES

1	Contribution à l'étude	3
2	Introduction	3
3	Méthodologie de recherche	4
	3.1 Rapports annuels	4
	3.2 Formulaire 10 K	5
4	Structure corporative.....	6
5	Impôts reportés	7
	5.1 Règles fiscales	7
	5.2 Règles comptables	8
	5.3 Impôts reportés	9
6	Impôts reportés chez Alcan	9
	6.1 Évolution sur 10 ans	9
	6.2 Impôts reportés en fonction du passif à long terme	10
	6.3 Intérêts sur les impôts reportés	12
	6.4 Impôts au Canada.....	14
7	Ventes inter-compagnies et ventes à des tiers.....	16
	7.1 La situation au Canada	17
	7.2 Importance des ventes canadiennes par rapport aux ventes totales du Groupe	18
8	Conclusion.....	20

1 CONTRIBUTION À L'ÉTUDE

Cette étude a été préparée et réalisée par Denis Gendron, c.a. chercheur à la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et étudiant au doctorat en administration dans cette même institution. Sa rédaction a été rendue possible grâce à une subvention de recherche octroyée par le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida. Les idées et opinions exprimées dans cette étude n'engagent que son auteur.

2 INTRODUCTION

L'avenir des installations d'Alcan au Québec et plus particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean a occupé une place importante dans l'actualité québécoise récente. Les exemples qui suivent nous donnent un aperçu de l'étendu de la couverture médiatique.

- Saint-Pierre, Annie. 2004. « Alcan réexamine tout le complexe de Saguenay », Journal de Québec, 4 septembre 2004, p. ;
- St-Hilaire, Marc. 2004. « Vaudreuil, une entente ou la fermeture en 2007 », Le Quotidien, 31 août 2004, p. ;
- Bouchard, Denis. 2004. « Complexe Jonquière : Mission entièrement révisée », Le Quotidien, 3 juin 2004, p.;
- Villeneuve, Denis. 2004. « L'avenir du Complexe Jonquière d'Alcan discuté de nouveau », Progrès-Dimanche, 22 août 2004, p. ;
- Néron, Carol. 2004. « Électricité : régionaliser plutôt que nationaliser », Le Quotidien, 7 septembre 2004, p. .

Alors qu'il s'agisse de la fermeture des cuves Söderberg, de la rentabilité des usines du Saguenay, des retombés économiques engendrées par Alcan, de la situation des emplois dans la région du Saguenay, des avantages économiques reliés à l'utilisation des barrages électriques par Alcan, etc., cette entreprise ne cesse de faire parler d'elle.

La compagnie Alcan, comme plusieurs entreprises faisant affaires au Québec, bénéficie d'avantages directs et indirects provenant des différents paliers de gouvernement. Parmi ces avantages, les impôts reportés sont sans contre-dit une subvention étatique dont la valeur est trop souvent négligée. Les privilèges reliés aux impôts reportés ont fait la manchette¹ suite à une étude portant sur plus de 800 entreprises canadiennes (Lauzon, 2000). Toutefois, la valeur de ces avantages a amené certaines intervenants à se questionner sur les obligations légales et morales qui en découlent. La présente étude vise à examiner les impôts sur le revenu et les impôts reportés d'Alcan pour la période de 10 ans s'échelonnant sur la période de 1994 à 2003.

3 MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Les données utilisées dans cette recherche proviennent essentiellement des rapports annuels d'Alcan, rapports déposés auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CMVQ) ainsi que d'informations tirées des formulaires 10 K déposés auprès de la Securities and exchange commission (SEC) des États-Unis. Ces renseignements, préparés par les gestionnaires de la compagnie Alcan, ont été divulgués par les administrateurs de l'entreprise. De plus, elles ont fait l'objet d'une vérification externe et aucune réserve de la part des vérificateurs externes n'a été émise quant à la validité de celle-ci. Ces informations sont donc publiques et disponibles à toute personne qui en fait la demande.

3.1 Rapports annuels

Au Canada, le rapport annuel des entreprises cotées en bourse représente sans doute le document officiel le plus important en matière de publication d'information financière. Il contient les états financiers annuels, le rapport du vérificateur externe et différentes informations financières et non financières que l'entreprise choisit de

¹ Tremblay, Jean-Marc. 2004. « Alcan profite de 1MM\$ d'impôts reportés ». Le Réveil, 5 septembre 2004,

divulguer volontairement. Il est utilisé par les investisseurs et les analystes financiers dans leur prise de décision en matière d'investissement.

Les états financiers (l'année financière d'Alcan se termine le 31 décembre) analysés couvrent les exercices financiers de 1994 à 2003 (dernières données disponibles à ce jour) soit une période de dix (10) ans. Cet intervalle permettra de bien capter les tendances à long terme et d'éviter de mettre l'emphase sur des événements ponctuels qui ne seraient pas représentatifs de la situation.

Les changements dans la normalisation comptable peuvent forcer les entreprises à modifier la façon dont elles présentent l'information ainsi que la quantité de renseignements qu'elles doivent divulguer. Pour assurer la comparabilité des informations contenues dans les tableaux, il fût nécessaire de procéder à des ajustements mineurs. Ainsi, dans la mesure où l'information était disponible, mais seulement présentée différemment, les données ont été agencées de manière à les rendre comparables.

À la lecture des différents tableaux, le lecteur constatera que les montants de l'année 2003 ont augmenté considérablement par rapport à ceux de 2002 et ce, principalement au niveau du bilan. Cette différence est attribuable à l'intégration des actifs et des passifs de Pechiney dans le bilan de 2003, dont l'acquisition fut annoncée le 5 décembre 2003, à ceux d'Alcan. Toutefois, l'état des résultats ne tient pas compte de cette transaction et ne contient donc que les résultats d'Alcan. Cette acquisition viendra augmenter le chiffre d'affaire d'Alcan d'environ 45 % et la réduction de la concurrence changera éventuellement la dynamique du marché. Compte tenu de la précision présente, cette étude porte donc sur la situation d'Alcan avant l'acquisition de Pechiney.

3.2 Formulaire 10 K

Les entreprises cotées à une bourse américaine doivent compléter un document de divulgation appelé « formulaire 10 K » et le déposer à la SEC (organisme de

réglementation des bourses américaines). Ce document contient plusieurs informations touchant entre autres :

- *Secteurs d'exploitation*
- *Historiques et les développements récents*
- *Composantes commerciales*
- *Représentation géographique*
- *Questions liées à l'environnement*
- *Résultats financiers*
- *Administrateurs*
- *Compagnies associées*
- *Etc.*

Compte tenu du caractère volumineux de ce rapport (88 pages en 2003), de la quantité imposante d'informations et de l'aspect répétitif de plusieurs sections d'une année à l'autre (ex : secteurs d'exploitation), le formulaire 10 K de 2003 a été le seul utilisé dans cette étude.

4 STRUCTURE CORPORATIVE

Depuis plus de cent ans, Alcan n'a cessé d'accroître ses activités par une diversification horizontale et verticale. Cette croissance s'est faite via plusieurs acquisitions ainsi que via la création de compagnies. Au 31 décembre 2003, Alcan était propriétaire de façon directe et indirecte (propriétaire d'une compagnie qui est propriétaire d'une autre) et exerçait un contrôle sur 536 compagnies à travers le monde (annexe 1). Les états financiers externes (publics) d'Alcan regroupent les opérations de ces 536 compagnies et cela, même si d'un point de vue juridique, elles ont chacune une existence propre. Dans un tel regroupement, la détermination des prix de vente inter-compagnie, l'établissement de la rentabilité de chaque compagnie et éventuellement de chaque usine au sein d'une même compagnie peuvent être extrêmement complexes, sans compter les notions fiscales (différences de taux d'impôts, de droits de douanes etc. entre les pays) qui s'y rattachent.

Pour bien apprécier la situation de chaque entité, il aurait été nécessaire d'avoir accès aux états financiers individuels de toutes les compagnies apparentées ainsi qu'aux méthodes utilisées pour déterminer les prix de vente inter-compagnies. En principe, les opérations entre compagnies apparentées doivent être faites à la juste valeur marchande. De plus, elles ne devraient pas favoriser une compagnie au détriment d'une autre. Dans les faits, pour estimer la juste valeur marchande d'un produit, les gestionnaires ont parfois une marge de manœuvre importante. À cet effet, dans le rapport annuel de 2003 les administrateurs indiquent que : *«Les produits sont vendus aux filiales à la juste valeur marchande, compte tenu des volumes, de la continuité des approvisionnements et d'autres facteurs»*. Cette note laisse sous-entendre qu'il s'agit d'une valeur marchande du type revu et corrigé. Quels sont ces « autres facteurs »?

Le fisc canadien a d'ailleurs questionné à quelques reprises (annexe 2) les prix de vente inter-compagnies du groupe. Si le Ministère a émit des avis de cotisation sur la base de ces ventes, il devait exister une différence significative entre la valeur marchande et le prix établi par ALCAN. Cela ne veut pas dire que ces irrégularités n'ont eu lieu que pour les années cotisées mais plutôt qu'il s'agit de cas extrêmes découverts lors de vérifications du ministère du Revenu canadien.

5 IMPÔTS REPORTÉS

Les impôts reportés existent parce que les règles fiscales sont différentes des règles comptables en ce qui concerne le moment où une dépense peut être admissible. Sans ce décalage dans le temps dans l'admissibilité des dépenses, le bénéfice comptable serait égal au bénéfice imposable et par conséquent, il n'y aurait pas d'impôt reporté.

5.1 Règles fiscales

Chaque palier de gouvernement vote les lois de l'impôt sur le revenu des compagnies qui fixent entre autres, les méthodes de calcul du revenu imposable visant à établir le montant annuel d'impôts à payer. La politique fiscale d'un pays

ou d'une province est l'un des instruments que possèdent les gouvernements pour prélever des impôts, encourager certains comportements de la part des contribuables (ex : crédit d'impôt à la recherche scientifique), répartir la richesse et assurer le bon fonctionnement d'un pays. Ces incitatifs ont évidemment pour résultat d'accélérer, dans le temps, la déductibilité de plusieurs dépenses. Par exemple, certains achats d'équipements informatiques peuvent être admissibles comme dépense fiscale à 100 % la première année même si leur durée de vie peut être d'environ 5 ans.

5.2 Règles comptables

Lors de la préparation des états financiers, les entreprises doivent respecter les principes comptables généralement reconnus (PCRG) et se conformer au manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) qui est l'organisme de normalisation dans le domaine au Canada.

La préparation d'états financiers suppose l'élaboration d'un certain nombre d'hypothèses par la direction de l'entreprise. Comme le mentionne la note 2 du rapport annuel de la compagnie Alcan au 31 décembre 2003 : *«... la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont un effet sur les montants d'actif et de passif présentés»*. Parmi ces estimations, il y a celles qui se rapportent aux immobilisations corporelles et qui mentionne entre autres : *«... l'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile estimative des diverses immobilisations»*.

En fonction de cet énoncé, l'amortissement comptable calculé pour la préparation des états financiers devrait représenter l'estimation la plus juste possible de la dépense (de l'usure du bien) pour l'année. Le bénéfice comptable est déterminé en utilisant le montant ainsi calculé sans égard aux règles fiscales. Il devrait donc être l'image la plus fidèle de ce que représente le bénéfice économique de l'entreprise. C'est du moins la prétention du rapport émis par le vérificateur qui

mentionne que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Société (Alcan).

5.3 Impôts reportés

Les dépenses comptables doivent représenter le plus justement la réalité économique. Lorsque les dépenses fiscales permises sont supérieures aux dépenses comptables, cela doit être considéré comme un avantage économique que les gouvernements octroient à une compagnie. Nous sommes alors en présence d'une situation avantageuse pour la compagnie créant ainsi un passif appelé **impôt reporté** créditeur. En principe, ce montant devrait fluctuer d'année en année et éventuellement s'éliminer. La pratique démontre qu'il en est rarement ainsi. En effet, l'accumulation des écarts entre dépenses comptables et fiscales a tendance à créer un solde d'impôt reporté créditeur permanent aux bilans de plusieurs compagnies. Ce passif n'est ni plus ni moins qu'une dette quasi perpétuelle des compagnies vis-à-vis des gouvernements. L'État devient donc créancier des entreprises.

6 IMPÔTS REPORTÉS CHEZ ALCAN

Les montants d'impôts reportés ont été colligés à partir des états financiers de la compagnie Alcan pour la période de 10 ans s'étalant de 1994 à 2003. De plus, certaines données comptables ont été présentées pour faciliter la compréhension de l'impact des impôts reportés sur les résultats d'exploitation et la structure financière de l'entreprise.

6.1 Évolution sur 10 ans

Comme l'indique le Tableau 1, au cours des 10 dernières années, les impôts reportés au bilan de la compagnie Alcan ont toujours été créditeurs et ne sont jamais passés sous la barre des 900 millions (M) de dollars (\$). Ceci signifie qu'Alcan bénéficie d'un prêt de l'État de 900 M\$ et plus, depuis au moins 10 ans. Le solde moyen pour les 5 dernières années est de 1 078 M\$ soit une

augmentation de 17 % par rapport au solde moyen des 5 premières qui se situaient à 921 M\$. Ces données ne laissent aucun doute sur le caractère permanent de l'impôt reporté dans les états financiers d'Alcan.

Tableau 1. Solde des impôts reportés des 10 dernières années en millions (\$ US)

Année	Impôt reporté crédeur
1994	914 \$
1995	979 \$
1996	996 \$
1997	969 \$
1998	747 \$
1999	781 \$
2000	1 227 \$
2001	986 \$
2002	1 120 \$
2003	1 274 \$
Moyenne 10 ans	999 \$

The diagram illustrates the calculation of the 10-year average. A bracket groups the years 1994 through 1997, with a corresponding value of 921 \$ shown in a yellow box. Another bracket groups the years 1998 through 2003, with a corresponding value of 1 078 \$ shown in a yellow box. A third bracket groups these two values, indicating a difference of 157 \$.

6.2 Impôts reportés en fonction du passif à long terme

Ainsi, les gouvernements sont des créanciers permanents de la compagnie Alcan. Mais, s'agit-il de prêteur important en fonction du passif à long terme de l'entreprise ? Pour répondre à cette question, les passifs à long terme d'Alcan ont été additionnés pour les 10 années sous analyse. Le Tableau 2 présente le détail des principales composantes du passif à long terme (à l'exception des impôts reportés) en fonction de la présentation des états financiers vérifiés. Dans un souci de transparence et de conservatisme, les montants nets des impôts reportés sont utilisés plutôt que la portion à long terme car celle-ci n'était pas disponible pour la période de 1994 à 1997. Cela a pour effet de sous-estimer les impôts reportés et par le fait même, de réduire le pourcentage d'impôt reporté par rapport

à la dette à long terme. À l'exception de l'année 2003, qui inclut les chiffres de Pechiney, le passif à long terme de Alcan s'est situé entre 1,7 et 4,8 milliards de dollars. Pour les années 1994 à 1999, le solde moyen de 2,3 milliards oscille entre 1,8 et 3,0 milliards de dollars, tandis que pour la période 2000 à 2002 la moyenne se situe à 4,4 milliards de dollars. Ces 9 années peuvent être regroupées en deux paliers significativement différents.

Tableau 2. Passif à long terme d'Alcan en millions (\$ US)

Année	Tranche long terme de la dette	Crédits reportés	Passif à court terme des actifs à vendre	Part des actionnaires sans contrôle	Total du passif à long terme
1994	2 220	796	0	28	3 044
1995	1 745	701	0	28	2 474
1996	1 319	770	0	73	2 162
1997	1 241	715	0	43	1 999
1998	1 537	604	0	110	2 251
1999	1 011	563	0	207	1 781
2000	3 195	874	0	244	4 313
2001	2 884	1 130	21	132	4 167
2002	3 186	1 418	22	150	4 776
2003	7 604	3 268	319	524	11 715

Durant la période analysée, le passif relatif aux impôts reportés a représenté en moyenne près de 26 % des autres dettes à long terme (voir Tableau 3) de la compagnie Alcan. Pour 4 des 10 années traitées, ce pourcentage a dépassé les 40 % atteignant même les 48 % en 1997. En excluant l'année 2003, où le bilan de Pechiney a été consolidé avec celui d'Alcan, le passif d'impôts reportés représentait 32 % de l'ensemble des passifs à long terme. Les gouvernements assumaient donc le tiers des créances à long terme de la compagnie Alcan. Il apparaît donc que le milliard d'impôt reporté est non seulement un passif important en soi, mais il fait de l'État un des plus gros créanciers d'Alcan et

possiblement le plus gros depuis plusieurs années. Certains pourraient y voir un partenariat privé public avant l'heure. Mais, il n'en est rien, il s'agit tout bonnement d'une autre entreprise privée bénéficiant du soutien de l'État.

Tableau 3. Impôts reportés d'Alcan par rapport à la dette à long terme en millions (\$ US)

Année	Impôts reportés créateur	Passif à long terme	% impôts reportés vs passif long terme
1994	914 \$	3 044 \$	30,03%
1995	979 \$	2 474 \$	39,57%
1996	996 \$	2 162 \$	46,07%
1997	969 \$	1 999 \$	48,47%
1998	747 \$	2 251 \$	33,19%
1999	781 \$	1 781 \$	43,85%
2000	1 227 \$	4 313 \$	28,45%
2001	986 \$	4 167 \$	23,66%
2002	1 120 \$	4 776 \$	23,45%
2003	1 274 \$	11 715 \$	10,87%
Moyenne 10 ans	999 \$	3 868 \$	25,83%
Moyenne sans 2003	969 \$	2 996 \$	32,33%

6.3 Intérêts sur les impôts reportés

En plus, cette dette quasi permanente, ces impôts reportés, ne portent aucun taux d'intérêt. Peut-on imaginer un créancier acceptant de prêter de l'argent sans charger d'intérêt tout en reportant le remboursement du capital aux calendres grecques. Pourtant, les entreprises sont habituellement contre l'intervention de l'État dans l'économie, mais il semble que les impôts reportés représentent une des exceptions à cette règle. En fin de compte, il s'en suit un double avantage pour Alcan soit la perte de valeur de l'argent dans le temps (1 milliard (\$))

aujourd'hui vaudra plus que 560 millions (\$) dans 20 ans si l'on considère un taux d'inflation de 3%) et l'absence de charge d'intérêts.

Tableau 4. Calcul de la charge d'intérêts évitée par Alcan en reportant ses impôts en millions (\$ US)

Année	Impôt reporté au début	Impôt reporté à la fin	Impôt reporté moyen	Taux intérêts	Charge d'intérêts évitée
1994		914 \$	914 \$	11,38%	104 \$
1995	914 \$	979 \$	947 \$	8,79%	83 \$
1996	979 \$	996 \$	988 \$	6,25%	62 \$
1997	996 \$	969 \$	983 \$	7,50%	74 \$
1998	969 \$	747 \$	858 \$	8,25%	71 \$
1999	747 \$	781 \$	764 \$	8,00%	61 \$
2000	781 \$	1 227 \$	1 004 \$	9,00%	90 \$
2001	1 227 \$	986 \$	1 107 \$	5,50%	61 \$
2002	986 \$	1 120 \$	1 053 \$	6,00%	63 \$
2003	1 120 \$	1 274 \$	1 197 \$	6,00%	72 \$
Total des intérêts évités par Alcan pour les 10 années					741 \$

Pour évaluer la dépense d'intérêts relative aux impôts reportés qu'Alcan aurait dû déboursier, le solde moyen des impôts reportés pour chacune des 10 années a été multiplié par le taux d'intérêts établi par le gouvernement canadien (taux change plus 3%). Sur une période de 10 ans, Alcan a économisé près de 741 M\$ (voir Tableau 4) en intérêts attribuables à ses impôts reportés créditeurs. Cette aide financière représente, en moyenne, environ 75 M\$ que les États octroient année après année à Alcan sans que ces sommes n'apparaissent ni dans les états financiers de la compagnie ni dans ceux des gouvernements.

6.4 Impôts au Canada

Alcan étant une compagnie canadienne, ses états financiers annuels contiennent certaines informations concernant les impôts sur le revenu versés au Canada et à l'étranger. Par exemple, une des notes aux états financiers présente séparément le bénéfice comptable et les impôts exigibles sur les activités poursuivies au Canada et celles poursuivies ailleurs dans le monde. Tel que présenté au Tableau 5, Alcan a bénéficié d'un retour d'impôt net (chèque) de 100 M\$ au cours de la période de 1999 à 2003, tandis qu'elle a versé plus de 1 milliard de dollars en impôts aux gouvernements des autres pays où elle exerce des activités commerciales. Sur la période de 10 ans, 82 % des impôts d'Alcan ont été versés à l'étranger.

Tableau 5. Impôts exigibles d'Alcan au Canada et à l'étranger en millions (\$ US)

Année	Impôts exigibles au Canada	Impôts exigibles autres pays	Total des impôts exigibles
1994	5	71	76
1995	29	137	166
1996	87	124	211
1997	251	15	266
1998	65	116	181
Total 5 ans	437 \$	463 \$	900 \$
	49%	51%	100%
1999	-78	179	101
2000	19	183	202
2001	-48	241	193
2002	-9	233	224
2003	18	260	278
Total 5 ans	-98 \$	1 096 \$	998 \$
	-10%	110%	100%
Total 10 ans	339 \$	1 559 \$	1 898 \$
	18%	82%	100%

Supprimé : <sp>

Les activités canadiennes n'ont pratiquement généré aucun bénéfice comptable (48 millions) au cours des 5 dernières années tandis que celles exercées à l'extérieur du Canada ont permis de dégager un bénéfice comptable de 2 937 M\$ (voir Tableau 6). Au cours des 5 dernières années, seules les opérations exercées à l'extérieur du Canada auraient été rentables. Les entreprises canadiennes appartenant à Alcan peineraient à se maintenir au-dessus du seuil de rentabilité comptable

Tableau 6. Bénéfices comptables des activités poursuivies par Alcan avant impôts en millions (\$ US)

Année	Bénéfices au Canada	Bénéfices dans les autres pays	Total des bénéfices
1994	-15	255	240
1995	300	582	882
1996	235	412	647
1997	360	403	763
1998	175	478	653
Total 5 ans	1 055 \$	2 130 \$	3 185 \$
	33%	67%	100%
1999	174	512	686
2000	428	455	883
2001	-303	407	104
2002	-65	749	684
2003	-186	814	628
Total 5 ans	48 \$	2 937 \$	2 985 \$
	2%	98%	100%
Total 10 ans	1 103 \$	5 067 \$	6 170 \$
	18%	82%	100%

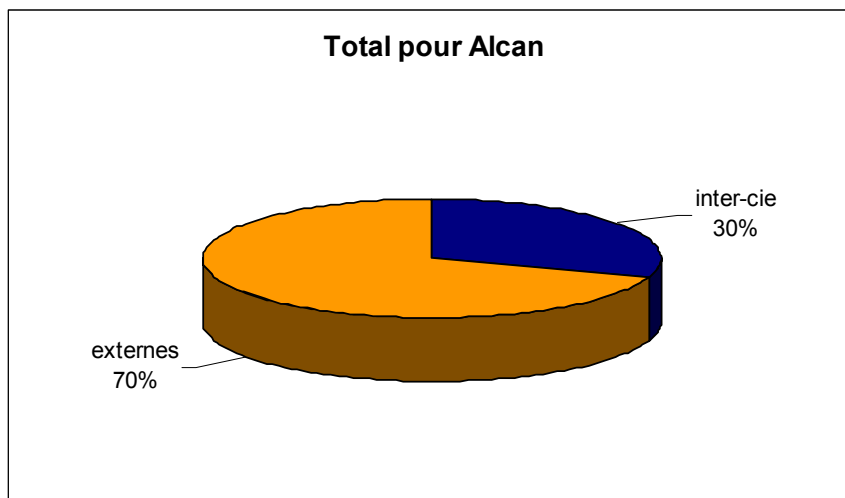
Malheureusement, l'information permettant d'expliquer cette piètre performance des entreprises canadiennes appartenant à Alcan comparativement aux autres entreprises de la société n'est pas disponible, puisque certains renseignements fiscaux et comptables sont considérés comme confidentiels. Bien que plusieurs facteurs économiques doivent être pris en compte dans la recherche

d'explications, les prix de ventes inter-compagnies (prix de vente et d'achat entre des entreprises appartenant à Alcan) fourniraient une hypothèse plus que valable à cette diminution de la performance des entreprises canadiennes et au déplacement fiscal qui s'en suit.

7 VENTES INTER-COMPAGNIES ET VENTES À DES TIERS

Pour Alcan, les ventes entre les différentes compagnies du groupe représentent une activité commerciale non négligeable. Par exemple, sur la période de 10 ans (voir annexe 1), les ventes inter-compagnies s'élèvent à 41,5 milliards soit 30 % de l'ensemble des ventes d'Alcan avant consolidation (voir Figure 1). Lors de la préparation de leurs états financiers, les compagnies possédant plusieurs filiales doivent procéder à la consolidation des résultats financiers. Ce processus vise à éliminer les transactions entre apparentées (ex :achats – ventes) pour présenter des revenus et des dépenses se rapportant essentiellement à des transactions avec des tierces parties. Toutefois, chaque compagnie du groupe doit préparer ses propres états financiers et déclarations d'impôts.

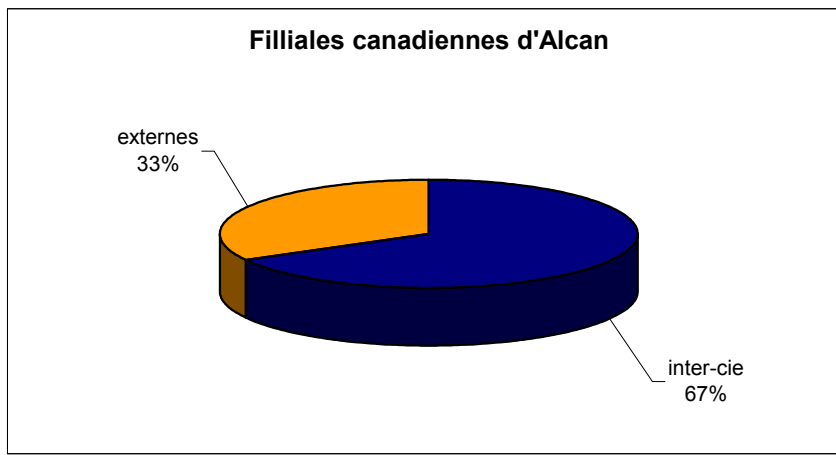
Figure 1. Répartition des ventes inter-compagnies et externes pour le groupe Alcan



7.1 La situation au Canada

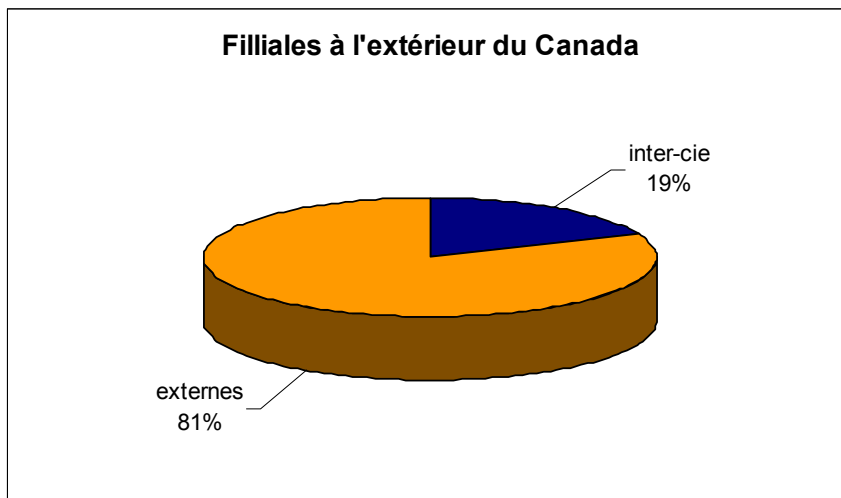
C'est au Canada où les transactions inter-compagnies sont les plus importantes. Les entreprises canadiennes réalisent les deux tiers de leurs ventes (voir Figure 2) à d'autres entreprises appartenant à la compagnie Alcan par rapport à seulement 20 % pour les entreprises exerçant à l'extérieur du Canada.

Figure 2. Répartition des ventes entre inter-compagnies et externes pour les filiales canadiennes d'Alcan



Cette dépendance canadienne envers des entreprises du groupe ne représente pas un problème en soi, mais elle augmente l'arbitraire auquel sont soumises les entreprises canadiennes dans la fixation des prix de vente et donc, dans la rentabilité de leur compagnie. Les entreprises doivent en principe transiger à la valeur marchande, mais il est de notoriété publique que certaines opérations entre compagnies apparentées ne sont pas toujours effectuées à la valeur marchande. Cela se produit plus particulièrement lorsque l'entreprise vendeuse et l'entreprise acheteuse sont dans des pays où les taux d'impôts sont différents.

Figure 3. Répartition des ventes entre inter-compagnies et externes pour les filiales non canadiennes d'Alcan



7.2 Importance des ventes canadiennes par rapport aux ventes totales du Groupe Alcan

Au cours de la période de 1994 à 1998, les ventes non consolidées des entreprises canadiennes représentaient 29 % (voir Figure 4) des ventes totales non consolidées d'Alcan. Cette proportion a régressé à 21 % au cours des 5 années suivantes (voir Figure 5). L'augmentation du chiffre d'affaires d'Alcan semble donc provenir des opérations à l'extérieur du Canada.



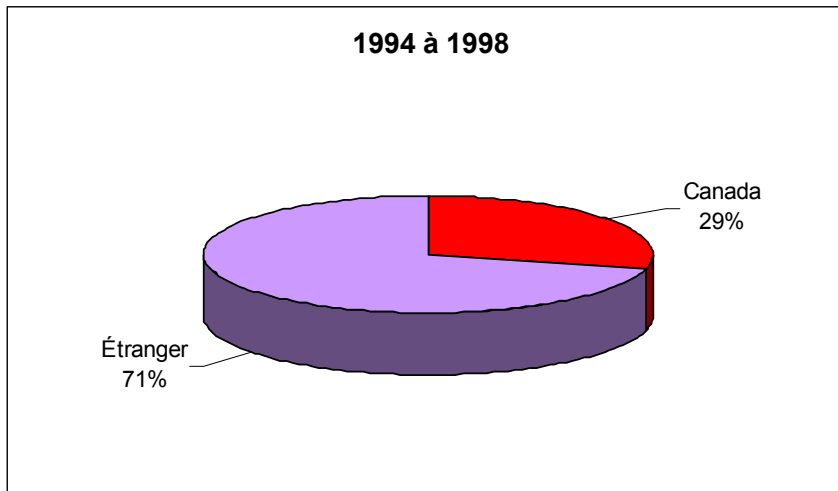


Figure 4. Répartition des ventes d'Alcan pour la période de 1994 à 1998

Toutefois, au cours de cette même période, les ventes canadiennes représentaient 29 % des ventes totales et contribuaient à 33 % de la profitabilité totale de l'entreprise (voir Tableau 6). Il est étonnant de constater qu'au cours des 5 années suivantes, ce pourcentage passait à 21 % et cette contribution était réduite à 2%. Mais se peut-il vraiment que ce revirement drastique soit entièrement attribuable à des facteurs économiques ou à des problèmes de rentabilité opérationnelle.

L'hypothèse voulant que la baisse de rentabilité au Canada puisse être attribuable aux prix de vente inter-compagnies ne peut être exclue. Ceci semble d'autant plus plausible que le ministère du Revenu canadien a déjà expédié des avis de cotisation (voir annexe 2) en invoquant des problèmes à ce niveau. Compte tenu de la marge de manœuvre qui existe dans ce domaine, un avis de cotisation provenant du Ministère laisse supposer qu'Alcan avait largement dépassé ce qui était acceptable dans l'établissement des prix de transfert. Ceci ne constitue pas une preuve hors de tout doute raisonnable qu'il y a eu transfert de profit, mais on peut, avec une bonne dose de réalisme, penser qu'il en ait ainsi.

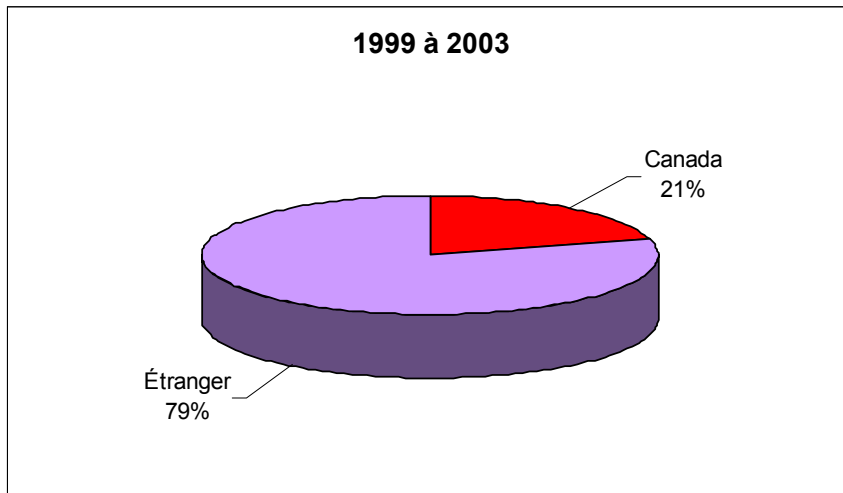


Figure 5. Répartition des ventes d'Alcan pour la période de 1999 à 2003

8 CONCLUSION

Cette étude espère fournir des informations susceptibles de contribuer à l'avancement du débat entourant les activités commerciales de Alcan au Canada et plus particulièrement, en celles de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La démocratie repose entre autres, sur le partage d'information permettant à tous et chacun de prendre les décisions les plus éclairées possible. La présentation de la situation des impôts reportés chez Alcan s'inscrit dans cette perspective.

À la lumière des informations contenues dans les rapports annuels d'Alcan, il est possible de dégager les constats suivants :

1. Au cours des 10 dernières années, Alcan a bénéficié d'un prêt sans intérêt d'une valeur moyenne de 1 milliard de dollars.
2. Ce prêt équivaut au tiers des autres passifs à long terme d'Alcan.
3. Les intérêts sur ce passif représentent près de 740 M\$ sur 10 ans.

4. Durant les 5 dernières années, Alcan a récupéré 100 M\$ en impôt au Canada et a versé 1,1 milliards de dollars d'impôts à l'extérieur du Canada.
5. Avant 1999, les ventes non consolidées des filiales canadiennes représentaient 29 % des ventes totales non consolidées et contribuaient pour 33 % du bénéfice. Depuis 1999, les ventes canadiennes sont passées à 21 % des ventes totales et la contribution au bénéfice total n'est plus que de 2 %.

Il est indéniable que les Gouvernements canadiens et Québécois supportent les activités de la compagnie Alcan par le truchement des impôts reportés. Ainsi, Alcan semble être devenu, depuis 1999, un contribuable qui ne verse aucun impôt aux gouvernements au Canada.

En conséquence, les gouvernements québécois et canadiens doivent prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les contributions fiscales et énergétiques importantes qu'ils accordent à la compagnie Alcan soient assorties de clauses assurant le développement économique (investissements d'Alcan) et la croissance des emplois au Québec. Il en va d'un minimum de justice sociale et de respect de la population du Québec.

ANNEXE 1

LISTE DES COMPAGNIES APPARENTÉES À ALCAN

SELON LE FORMULAIRE 10-K

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

ANNEXE 2

**NOTE SUR LES AVIS DE COTISATIONS RELATIFS AUX COTISATIONS
D'IMPÔTS POUR PRIX DE CESSION INTERNE**

SELON LES ÉTATS FINANCIERS D'ALCAN (NOTE 10, PAGE 74)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

Rapport annuel
2003
Alcan Inc.

74

En 1997 les autorités fiscales du Canada ont émis des avis de nouvelle cotisation aux établissements canadiens pour les exercices 1988 à 1991. La plupart des impôts supplémentaires et des intérêts sont liés à des questions de prix de cession interne et peuvent être recouvrés dans d'autres pays. Les démarches visant à recouvrer ces sommes dans d'autres pays sont en cours. En 1999, les autorités fiscales du Canada ont indiqué qu'elles n'avaient pas l'intention de procéder à l'émission des avis de nouvelle cotisation de 1997 portant sur les exercices 1988 et 1989. En 2000, certaines provinces ont décidé de ne pas procéder à l'émission des avis de nouvelle cotisation portant sur les exercices 1988 et 1989. Par suite de cette décision et d'autres redressements, la Société a comptabilisé, en 2000, des recouvrements d'impôts de 32 \$. En 2002, les autorités fiscales canadiennes et américaines ont réglé la plupart des questions de prix de cession interne liées aux avis de nouvelle cotisation de 1997. Par suite de cette décision et d'autres redressements, la Société a comptabilisé en 2002 des recouvrements d'impôts de 4 \$. Voir la note 29, Ventilation géographique.

ANNEXE 3

RÉPARTITION DES VENTES ALCAN INTER-COMPAGNIES ET DES VENTES À DES TIERS EN MILLIONS (\$)

Année	Canada			Autres pays			Total		
	Inter-cie	Tiers	Total	Inter-cie	Tiers	Total	Inter-cie	Tiers	Total
1994	2 300 \$	952 \$	3 252 \$	961 \$	7 264 \$	8 225 \$	3 261 \$	8 216 \$	11 477 \$
1995	2 740 \$	1 258 \$	3 998 \$	1 249 \$	8 029 \$	9 278 \$	3 989 \$	9 287 \$	13 276 \$
1996	2 169 \$	1 210 \$	3 379 \$	1 167 \$	6 404 \$	7 571 \$	3 336 \$	7 614 \$	10 950 \$
1997	1 926 \$	1 169 \$	3 095 \$	1 226 \$	6 608 \$	7 834 \$	3 152 \$	7 777 \$	10 929 \$
1998	1 980 \$	1 004 \$	2 984 \$	1 707 \$	6 785 \$	8 492 \$	3 687 \$	7 789 \$	11 476 \$
Total 5 ans	11 115 \$	5 593 \$	16 708 \$	6 310 \$	35 090 \$	41 400 \$	17 425 \$	40 683 \$	58 108 \$
Inter-cie vs tiers	67%	33%	100%	15%	85%	100%	30%	70%	100%
Canada vs autres	64%	14%	29%	36%	86%	71%			
1999	1 852 \$	941 \$	2 793 \$	1 499 \$	6 383 \$	7 882 \$	3 351 \$	7 324 \$	10 675 \$
2000	2 042 \$	915 \$	2 957 \$	1 994 \$	8 233 \$	10 227 \$	4 036 \$	9 148 \$	13 184 \$
2001	2 127 \$	1 045 \$	3 172 \$	3 005 \$	11 340 \$	14 345 \$	5 132 \$	12 385 \$	17 517 \$
2002	2 354 \$	999 \$	3 353 \$	3 148 \$	11 297 \$	14 445 \$	5 502 \$	12 296 \$	17 798 \$
2003	2 577 \$	1 363 \$	3 940 \$	3 563 \$	12 277 \$	15 840 \$	6 140 \$	13 640 \$	19 780 \$
Total 5 ans	10 952 \$	5 263 \$	16 215 \$	13 209 \$	49 530 \$	62 739 \$	24 161 \$	54 793 \$	78 954 \$
Inter-cie vs tiers	68%	32%	100%	21%	79%	100%	31%	69%	100%
Canada vs autres	45%	10%	21%	55%	90%	79%			
Total 10 ans	22 067 \$	10 856 \$	32 923 \$	19 519 \$	84 620 \$	104 139 \$	41 586 \$	95 476 \$	137 062 \$
Inter-cie vs tiers	67%	33%	100%	19%	81%	100%	30%	70%	100%
Canada vs autres	53%	11%	24%	47%	89%	76%			

BIBLIOGRAPHIE

Alcan. 1997. Rapport annuel

Alcan. 2000. Rapport annuel

Alcan. 2003. Formulaire 10-K. Securities and Exchange Commission.

Alcan. 2003. Rapport annuel.

Institut Canadienne des comptables agréés. Impôts sur les bénéfiques (chapitre 3465)
<http://www.knotia.ca/Knowledge/View/Document.cfm?printfriendly=2&Ktype=114&linkT...> (février 2005).

Lauzon, Léo-Paul. 2000. Impôts payés et impôts reportés par les compagnies canadiennes : de la prétention à la réalité. Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM.

Taux applicables aux comptes débiteurs et créditeurs en souffrance du gouvernement du Canada. <http://www.tpsgc/recgen/text/podd.html> (février 2005).

Taux officiels de la banque du Canada http://www.banqueducanada.ca/cgi-bin/famecgi_fdps (février 2005).